

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 70 (1944)
Heft: 21

Nachruf: Dubochet, Emmanuel

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

élèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne, de ceux de l'Ecole des Beaux-arts de Paris et d'une série d'autres associations techniques.

Le lundi 27 septembre plus de 500 anciens élèves prirent encore part à la visite de diverses usines et chantiers.

Ces manifestations, qui remportèrent un très grand succès pleinement mérité, avaient été organisées de main de maître sous la direction du secrétaire général de l'Association, M. W. Jegher, ingénieur. D. BRD.

SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

Communiqué du Comité central.

Sur la demande de divers milieux de la S. I. A. et en particulier sur la proposition du Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales, le Comité central a décidé d'étudier à fond la question de la participation des bureaux suisses d'architectes et d'ingénieurs à la reconstruction des régions dévastées. Il a résolu de diriger son action dans le cadre de celle du « Comité suisse pour la participation économique à la reconstruction européenne », comité qui groupe des personnalités influentes de l'économie publique, des banques et de l'industrie, ainsi que des représentants des autorités fédérales. Le Comité central estime qu'à la suite des expériences des travaux de reconstruction après la dernière guerre, la préférence doit incontestablement être donnée à un mouvement concerté entre les milieux intéressés. Après des tractations menées sur ces entrefaites, il a été décidé de créer un bureau d'études, qui relèvera administrativement du Comité suisse, tout en étant sous la direction d'une commission de surveillance de la S. I. A.

Le but du bureau sera :

de dresser l'inventaire et d'assurer la coordination des actions particulières qui existent déjà en vue de la reconstruction ;

d'ordonner méthodiquement la documentation fournie récemment par l'enquête de la S. I. A. pour préparer à toute éventualité les dispositions nécessaires à la participation des maisons suisses ;

d'exécuter certains travaux techniques pour préparer cette participation dans les pays intéressés, éventuellement en liaison avec les groupes étrangers d'études déjà formés en Suisse (par exemple par les internés) ;

de prendre contact dans la plus large mesure et dans le plus bref délai possibles avec les instances compétentes des pays en question, où des représentants seront délégués en cas de nécessité dès que les circonstances le permettront ;

de créer des points d'appui dans ces pays, en s'assurant la collaboration d'hommes du métier suisses qui y sont déjà établis, ou d'autres techniciens étrangers qui ont fait leurs études en Suisse ou qui ont des relations particulières avec la Suisse ;

de recueillir des documents techniques, normes, prescriptions, etc., des pays en question, etc., etc.

Le financement de ce bureau d'études sera assumé par les intéressés et par la Confédération.

Les architectes et les ingénieurs propriétaires de bureaux recevront prochainement une circulaire avec un appel à la souscription des parts. On prévoit que le bureau remboursera ultérieurement ces parts suivant les résultats de son activité. Le Comité central espère que les membres qui s'intéressent à cette action lui prêteront tout leur appui.

Communiqué

du groupe professionnel des architectes pour les relations internationales.

Le Groupe professionnel des architectes pour les relations internationales avait, lors de son Assemblée générale de

septembre 1943, à Genève, envisagé d'entreprendre des études en vue de préciser la part que pourrait prendre la Suisse à la reconstruction européenne (voir le communiqué du Groupe dans le *Bulletin technique* du 27 novembre 1943).

Invité par le Comité central à présenter des propositions à ce sujet, il le fit, en mars 1944, sous forme d'un exposé tendant à la constitution d'un bureau d'études chargé de diverses tâches telles que :

détermination des possibilités pratiques de notre pays en face des tâches de la reconstruction ; enquêtes sur les besoins des régions dévastées par la guerre ;

études architecturales permettant de déterminer les types d'éléments de constructions susceptibles d'être fabriqués industriellement en Suisse ;

centralisation des informations de toute provenance ; prise de contact avec les groupes chargés de l'étude du problème de la participation suisse dans son ensemble.

Des échanges de vues, sur lesquels le Comité central donne d'autre part quelques précisions, eurent alors lieu. Ils viennent d'aboutir à la décision de constituer prochainement un bureau d'études ayant son siège à Zurich et d'adresser dans cette intention un appel aux membres de la S. I. A. susceptibles de s'intéresser aux travaux à l'étranger (principalement à ceux qui ont répondu au récent questionnaire du Comité central).

La collaboration active du Groupe au bureau d'études est déjà acquise. Le Groupe encourage vivement ses membres à répondre à l'appel du Comité central en souscrivant aux parts devant assurer le financement du bureau.

*Groupe professionnel des architectes
S. I. A. pour les relations internationales,*

Le président : F. GAMPERT. Le secrétaire : J. P. VOUGA.

NÉCROLOGIE

Emmanuel Dubochet.

Récemment est décédé, après une courte maladie, une personnalité montreuusienne de premier plan, M. Emmanuel Dubochet, un des directeurs de la Société romande d'Électricité.

Emmanuel Dubochet, bourgeois du Châtelard-Montreux, était né à Montreux le 6 mai 1868 ; après des études primaires à Montreux, secondaires à Vevey, il suivit pendant deux ans, de 1887 à 1888, des cours de droit à l'Académie de Lausanne et fit un stage dans la banque. En 1897, il entra au service de la Société des forces motrices de la Grande-Eau. En 1904, il fut, avec son ami Payot, qui l'a précédé de six mois dans la tombe, l'un des fondateurs de l'importante « Société romande d'électricité », qui groupait plusieurs sociétés électriques de la région et dont il a été le fondé de pouvoirs, puis le directeur commercial, et dès 1931 un des administrateurs-délégués. Sous sa direction, la « Romande » prit une extension considérable. Il fit construire l'usine de Sembrancher, perça le tunnel du lac d'Arnon, fit construire l'immeuble de « Taulan » qui, à Clarens, abrite tous les services de la Romande ; c'est sous sa direction que fusionnèrent la Société électrique Vevey-Montreux, la société du Tramway électrique Montreux-Villeneuve ; il a été un des plus énergiques soutiens de J. Landry dans sa grande entreprise de la Dixence, et si cette importante productrice d'énergie est restée une entreprise romande et a pu surmonter les difficultés de l'entre-deux-guerres, c'est en partie à M. Dubochet qu'elle le doit.

Emmanuel Dubochet a été ainsi une des fortes personnalités de l'industrie électrique suisse ; il a été de 1911 à 1919 le président de l'Union des centrales suisses d'électricité ; il

a présidé, de 1915 à 1919, le syndicat créé par la Société suisse de surveillance pour l'introduction en Suisse du cuivre nécessaire aux centrales suisses d'électricité ; il était membre d'honneur de la Société suisse des électriciens dès 1919, et administrateur de l'E. O. S.

Administrateur-né, M. Dubochet siégeait dans de nombreux conseils d'administration de sociétés montreuusiennes, vaudoises ou romandes. Il présidait depuis 1923 la puissante Association des industries vaudoises, où il porta son grand effort sur la création de la caisse paritaire de chômage. Il a présidé, de 1918 à fin 1927, la Société industrielle et commerciale de Montreux, siégeait dans le comité directeur de la Chambre de commerce vaudoise depuis 1921. Il était depuis 1938 vice-président de la Caisse nationale d'assurance contre les accidents, à Lucerne.

Les affaires n'empêchaient pas ce bon Montreuisien de porter un intérêt éclairé et affectueux aux affaires de sa petite commune ; Em. Dubochet a été à deux reprises, dès 1901, membre du Conseil communal des Planches, qu'il a présidé de 1917 à 1919 ; il a été un des protagonistes les plus zélés de la fusion des trois communes montreuusiennes. Il a siégé au Grand Conseil de 1921 à 1929, au Synode de l'Eglise nationale vaudoise à deux reprises et l'a présidé de 1926 à 1929. D'une bonté qui n'était pas dupe, généreux, M. Dubochet a mis au service d'autrui et des déshérités ses capacités d'administrateur ; il s'est occupé de nombreuses institutions d'utilité publique.

On ne peut, dans un article, rappeler toutes les activités de cet excellent citoyen ni dire toutes les initiatives qu'il a prises et défendues avec un courage tranquille et souriant, toutes les démarches qu'il a faites pour ses entreprises, pour des particuliers, pour des malheureux. On ne s'adressait jamais en vain à Emmanuel Dubochet, qui était la servabilité et l'amabilité en personne. Il ne comptait que des amis, que sa mort, après une vie chargée de travaux et d'ans, plonge dans un vif chagrin.

BIBLIOGRAPHIE

Etude expérimentale et théorique de la répartition des tensions dans les poutres encastrées. par M. Robert, ingénieur, docteur ès sciences techniques. Publication n° 1 du Laboratoire de photo-élasticité de l'Ecole polytechnique fédérale. Directeur : M. le professeur Dr H. Favre.

Le calcul classique des poutres encastrées renforcées dans les zones des appuis par des goussets montre que le moment positif au milieu de la travée est fortement réduit au profit des moments d'encastrement ; cette réduction peut atteindre 30 % du moment positif calculé en supposant le moment d'inertie constant, même avec des goussets de dimensions courantes. Si l'augmentation du moment d'inertie est réalisée de façon que l'axe théorique de la poutre, lieu des centres de gravité des sections, reste rectiligne, la poutre se comporte comme une poutre droite, sans poussée horizontale. Par contre, si par suite de la variation du moment d'inertie, alors même que la fibre supérieure de la poutre reste droite, l'axe théorique est polygonal ou courbe, et que par surcroît la fixité des appuis soit assurée, la poutre exerce une poussée horizontale appréciable, à la manière d'un arc.

C'est à l'étude systématique de ce problème que le Laboratoire de photo-élasticité, dirigé par M. le professeur Dr H. Favre, consacre sa première publication sous la plume de M. le Dr M. Robert, ingénieur E. P. F. L'auteur applique la méthode photo-élasticimétrique purement optique, mise au point par M. le professeur Favre en 1927 déjà, pour analyser la répartition des contraintes dans les sections les plus caractéristiques d'une série de poutres encastrées de formes différentes.

Les résultats de cette détermination expérimentale, confrontés avec ceux obtenus pour un calcul théorique, sont riches d'enseignement. Ils confirment les théories classiques du calcul des poutres ; en dehors des zones perturbées, par le voisinage des charges et les singularités provenant des formes du contour (origine des goussets), la loi des répartitions des contraintes normales suit la règle de Navier avec une approximation remarquable. La longueur des zones perturbées est approximativement égale à la hauteur de la section de la poutre. La réduction du moment positif en travée est conforme à ce que laisse prévoir le calcul classique. Cet effet est non négligeable : ainsi pour une poutre supportant deux charges concentrées, placées aux deux tiers de la portée, deux goussets rectilignes s'étendant chacun sur 29 % de la portée libre et créant une hauteur des poutres à l'appui égale à 1,73 de la hauteur au milieu, ramènent le moment fléchissant positif aux 51 % de celui d'une poutre de section constante.

La poussée horizontale n'est pas négligeable, à condition que les dispositions des appuis soient suffisamment fixes et capables de s'y opposer ; dans le cas cité ci-dessus, cette poussée atteint 87 % d'une des charges concentrées. Pour calculer cette poussée, les formules exactes sont complexes ; l'auteur leur substitue des abaques qui permettent un calcul rapide de l'ordonnée maximum de la ligne d'influence de la poussée, et une formule approchée suffisante dans les applications pour trouver la forme de cette ligne d'influence.

L'auscultation des modèles met en lumière l'effet de cette poussée, qui lorsqu'elle peut s'exercer, se traduit par un soulagement appréciable des zones tendues de la poutre ; il paraît utile d'ajouter que cette poussée qui a le sens d'une compression lorsque les charges agissent dans la direction de la concavité de la forme théorique de la poutre, devient une traction dans le cas contraire.

L'auteur, tout en reconnaissant le caractère essentiellement théorique de son étude — puisque l'encastrement parfait n'est pratiquement jamais réalisé — relève justement qu'elle vise le cas limite opposé à celui de l'appui simple et qu'à ce titre elle n'est pas inutile. Nous ajouterons que la partie expérimentale lui donne une base sûre appréciée par beaucoup.

F. P.

Die Bewegung der von Karten gesteuerten Webstuhlteile, par Hans H. Brehm. Une brochure, 24 × 17 cm 135 pages, 59 figures. Editeurs : Leemann & Co, Zurich.

La brochure susmentionnée, soit en français : « Le mouvement des pièces de métiers à tisser commandés au moyen de cartes perforées » est la thèse que M. Brehm a présentée à l'Ecole polytechnique fédérale à Zurich, pour l'obtention du grade de docteur ès sciences techniques.

Les métiers à tisser, ainsi que le signale M. Brehm dans son introduction, sont des machines déjà très anciennes, créées bien avant la création de la cinématique et de la dynamique des machines modernes, ce qui fait que les dits métiers traînent encore avec eux certains vices congénitaux : en conséquence un grand travail d'adaptation reste encore à faire.

M. Brehm passe alors en revue les différents types de sélecteurs, par exemple ceux commandés par cartes perforées, genre Jacquard, pour métiers à tisser. Il en décrit les mouvements et en donne quelques diagrammes cinématiques après quoi, au moyen des équations classiques de la dynamique, il en établit les conditions de marche aux fins de définir la vitesse de marche maximum possible de chaque machine ou mécanisme.

L'auteur, à titre de comparaison, cite le mouvement des soupapes d'un moteur à marche rapide. La comparaison est heureuse mais, parallèlement, cette comparaison fixe la valeur de la thèse précitée : elle est au niveau du problème de la détermination du jeu des forces dans les organes mobiles d'un moteur à pistons à marche rapide.

Le spécialiste de métiers à tisser sera sans doute heureux de lire l'étude systématique que l'auteur présente sur les dits mécanismes et l'amateur de problèmes de mécanique générale trouvera du profit à voir comment certains problèmes spéciaux sont aujourd'hui traités. Néanmoins, c'est